

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2016 A 20 H 00

L'an deux mil seize, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 10/12/2016

Présents : Jean-Paul PETIT - Patrice SAULE - Frédéric CALVAIRE - Catherine VARVAT - Marc GAUTIER - Daniel MOLLARD - Cédric VILLARD - Catherine AUGER - François DEL LITTO - Pascal SERVAIS - Sylvène ALLARD- Fabienne BACCONNIER

Excusés : Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à Frédéric CALVAIRE) - Hélène MUSOLESI (pouvoir donné à Sylvène ALLARD) - Ludovic VINCENT (pouvoir donné à François DEL LITTO)

Quorum atteint (12 présents)

Secrétaire de séance : Mme Catherine AUGER

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 09/11/2016.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Paul PETIT, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS**BUDGET / FINANCES –Décision modificative n° 2 / budget principal**

M. le Maire explique aux membres du conseil qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 002 : Déficit antérieur reporté fonct | | 49 550.00 € | | |
| TOTAL D 002 : Déficit antérieur reporté (fonc) | | 49 550.00 € | | |
| D 023 : Virement section investissement | | 30 450.00 € | | |
| TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis. | | 30 450.00 € | | |
| R 7865 : Repr.prov.risques financiers | | | | 80 000.00 € |
| TOTAL R 78 : Reprise sur amort et provisions | | | | 80 000.00 € |
| Total | | 80 000.00 € | | 80 000.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté | | 59 340.00 € | | |
| TOTAL D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté | | 59 340.00 € | | |
| D 21318-201501 : EGLISES | 15 590.00 € | | | |
| D 2151-20066 : VOIES ET RESEAUX | 13 300.00 € | | | |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 28 890.00 € | | | |
| R 021 : Virement de la section de fonct | | | | 30 450.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct. | | | | 30 450.00 € |
| Total | 28 890.00 € | 59 340.00 € | | 30 450.00 € |
| TOTAL GENERAL | | 110 450.00 € | | 110 450.00 € |

Le Conseil Municipal, après discussion et en avoir délibéré, accepte les inscriptions budgétaires ci-dessus.

Vote Pour : 15 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Approbation des comptes du SIVU des sites alpins St Pierre de Chartreuse – Le Planolet

Monsieur le Maire expose que suite à la dissolution du SIVU des sites alpins ST PIERRE DE CHARTREUSE – LE PLANOLET en date du 20 octobre 2016 et afin de permettre les écritures comptables qui en découlent, une nouvelle proposition de répartition de la balance des comptes a été établie en accord avec les services de la DDFIP.

Il soumet donc à l'approbation du Conseil Municipal les nouveaux états de répartition ci-joints.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- **CONSIDERANT** la dissolution du SIVU des sites alpins Saint Pierre de Chartreuse-Le Planolet
- **CONSIDERANT** le respect de la clé de répartition 80/20 convenu entre les communes de ST PIERRE DE CHARTREUSE et ST PIERRE D'ENTREMONT
- **APPROUVE** à l'unanimité les nouveaux états de répartition présentés dont une copie est annexée à la présente délibération (annexe 1 et annexe 2)
- **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace les délibérations précédentes portant sur le même objet.

Vote Pour : 15 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

ADMINISTRATION GENERALE - Recensement population 2017 / Recrutement et rémunération des deux agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'organisation de l'enquête de recensement de la population à réaliser sur la commune en Janvier et Février 2017, il a été décidé de recruter deux agents recenseurs. Monsieur le Maire précise que seulement deux personnes se sont présentées et demande aux membres du conseil de valider ces candidatures et de fixer les modalités de la rémunération de ces deux personnes.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VALIDE** les deux candidatures reçues ;

- **FIXE** la rémunération de ces deux agents comme suit :

- Rémunération sur la base d'une rémunération forfaitaire totale de 900 €
- Du fait de l'utilisation de leur véhicule personnel pour leurs déplacements, cette rémunération comprendra une indemnité kilométrique calculée sur la base du taux fixé par l'arrêté (confère Journal Officiel) et correspondant à la puissance fiscale du véhicule.

APPROUVE les termes énoncés ci-dessus concernant la rémunération des deux agents ;

PREND NOTE que la somme de 1800 € sera prévue au budget communal 2017 ;

Vote Pour : 15 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

ADMINISTRATION GENERALE - Convention tripartite répartition travaux de mise en place canalisations chauffage entre la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère, la commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie et l'entreprise Chartreuse Energie

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle ligne HTA souterraine va être installée entre les communes de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère) et ST PIERRE D'ENTREMONT (Savoie).

A l'occasion de ces travaux, les deux communes souhaitent que les deux conduites du réseau de chaleur exploitées par la société « Chartreuse Energie », qui sont installées en apparent sur les parements aval du Pont, soient intégrées dans le tablier du Pont pour des raisons esthétiques.

M. le Maire explique qu'un accord a été trouvé entre les deux communes et la société "Chartreuse Energie" et il donne ensuite lecture à l'assemblée du projet de convention.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention financière entre les communes de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), ST PIERRE D'ENTREMONT (Savoie) et la société « Chartreuse Energie » (projet ci-joint) ;

PREND NOTE que la somme de 4 200 € sera prévue au budget communal ;

Vote Pour : 15 (dont 3 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

ADMINISTRATION GENERALE - Validation de la modification de l'accord local de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (CCCC)

VU la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire, de nouvelles modalités existent quant à la conclusion des accords locaux.

CONSIDERANT que dès lors qu'une élection municipale s'avère nécessaire au sein d'une commune membre d'une communauté de communes dont la composition de l'organe délibérant est basée sur un accord local, il est prévu que dans un délai de **deux mois** à compter du fait générateur, l'organe délibérant de la Communauté de Communes soit recomposé.

ETANT DONNE l'élection partielle dans la commune de La Bauche suite aux démissions du Maire et du 1^{er} adjoint de La Bauche rentre dans ce cadre.

CONSIDERANT que l'organe délibérant de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse devra être recomposé dans un délai de 2 mois à compter de l'acceptation par M. le Préfet de Savoie des démissions du maire et de son adjoint dès lors qu'elles entraînent a priori l'obligation d'organiser une élection municipale.

ETANT DONNE que la date de réception de l'acceptation par M. le Préfet de Savoie étant le 31 octobre, les communes doivent délibérer sur le nouvel accord local avant le 31 décembre 2016, avec obligation d'obtenir la majorité qualifiée des conseils municipaux. A défaut le préfet appliquera la règle de droit commun (31 conseillers).

ETANT DONNE la proposition du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 de nouvel accord local à 36 conseillers (maximum autorisé) selon la répartition définie dans le tableau ci-dessous :

| Communes | Population municipale | Accord Actuel | Règle de Droit commun | Proposition Conseil |
|------------------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------------|
| Saint-Laurent-du-Pont | 4531 | 5 | 8 | 8 |
| Miribel-les-Echelles | 1739 | 3 | 3 | 3 |
| Entre-deux-Guiers | 1728 | 3 | 3 | 3 |
| Saint-Joseph-de-Rivière | 1199 | 2 | 2 | 3 |
| Les Echelles | 1186 | 3 | 2 | 3 |
| Saint-Thibaud-de-Couz | 1030 | 2 | 2 | 2 |
| Saint-Pierre-de-Chartreuse | 1016 | 2 | 1 | 2 |
| Saint-Christophe-sur-Guiers | 862 | 2 | 1 | 2 |
| Entremont-le-Vieux | 653 | 2 | 1 | 2 |
| Saint-Pierre-d' Entremont 38 | 551 | 2 | 1 | 1 |
| La Bauche | 523 | 2 | 1 | 1 |
| Saint-Christophe-la-Grotte | 518 | 2 | 1 | 1 |
| Saint-Pierre-d' Entremont 73 | 417 | 2 | 1 | 1 |
| Saint-Pierre-de-Genébroz | 349 | 2 | 1 | 1 |
| Saint-Jean-de-Couz | 259 | 2 | 1 | 1 |
| Corbel | 147 | 2 | 1 | 1 |
| Saint-Franc | 147 | 2 | 1 | 1 |

| | | | |
|---------------|-----------|-----------|-----------|
| 16 855 | 40 | 31 | 36 |
|---------------|-----------|-----------|-----------|

CONSIDERANT que cette proposition vise à permettre aux communes de se positionner sur une seule et même proposition afin de faciliter un accord local de la majorité qualifiée des conseils municipaux avant le 31 décembre prochain.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vote

Pour : 15 (dont 3 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

INFORMATIONS DU MAIRE

Demande réfection bassin au hameau des Vassaux

M. le Maire fait part aux membres du conseil d'une demande des habitants du hameau concernant la réfection du bassin avec éventuellement une participation de la commune. M. le Maire explique que, suite à un contentieux avec Mme DECAMPS concernant l'accès à sa maison, cette demande est actuellement en suspens, compte-tenu des discussions actuellement en cours et des solutions à envisager, solutions pouvant impacter l'emplacement actuel du bassin.

QUESTIONS DIVERSES

Chats errants : plusieurs habitants se plaignent de la prolifération des chats errants sur la commune, notamment dans le Bourg et au hameau du Chenevey. Il est décidé, dans un 1er temps, d'informer les propriétaires de chats concernant la stérilisation et l'identification de leurs animaux. Un article sera mis à cet effet dans le prochain bulletin municipal.

Vœux des municipalités de Saint Pierre d'Entremont Isère et Savoie : Cette année, la cérémonie des vœux sera organisée par Saint Pierre D'Entremont Isère et aura lieu le samedi 14 janvier 2017 à partir de 19 H 00 à la salle "La Chartreuse".

Fin de séance à 22 H 15.